



**P.P.** CH-1951  
Sion

**A**

Poste CH SA

Monsieur le Conseiller fédéral  
Guy Parmelin  
Chef du Département fédéral de  
l'économie, de la formation et de  
la recherche (DEFR)  
Palais fédéral est  
3003 Berne



Références JF/JNG/JCR  
Date 27 octobre 2021

## Transfert de tâches publiques du domaine Énergie de l'Approvisionnement économique du pays : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 18 août 2021, vous avez initié la procédure de consultation relative au transfert de tâches publiques du domaine Énergie de l'Approvisionnement économique du pays. Nous tenons à vous remercier pour l'opportunité offerte et à vous faire part des considérations suivantes.

### Ordonnance sur l'organisation de la branche électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOBE)


Nous saluons la proposition de modification de l'OOBE qui vise à confier à Swissgrid la tâche de mettre en place et d'exploiter un système de monitoring fournissant des informations sur la situation actuelle et les évolutions prévues à court et moyen terme de l'approvisionnement en électricité pour le compte du domaine Énergie de l'Approvisionnement économique du pays (AEP). En effet, ce système de monitoring apparaît nécessaire pour que l'AEP puisse remplir son mandat légal d'évaluation systématique de la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse.

### Ordonnance sur l'organisation du secteur gazier pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSG)

Étant donné la nécessité de préparer des mesures de gestion réglementée du gaz en amont d'une pénurie et que le domaine Énergie de l'AEP n'est pas en mesure de faire seul les préparatifs nécessaires en vue d'assurer l'approvisionnement économique du pays lors d'une pénurie grave de gaz résultant de perturbations de marché, nous soutenons la proposition du Conseil fédéral qui prévoit de confier certaines tâches à l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG). Par ailleurs, nous sommes également favorables à la création d'une nouvelle organisation d'intervention en cas de crise (OIC) afin de permettre l'accomplissement des tâches qui sont confiées à l'ASIG en vertu de l'OOSG.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président  
  
Frédéric Favre



Le chancelier  
  
Philipp Spörri

Copie à energie@bwl.admin.ch

